

Handwritten text at the top of the page, possibly a date or reference number.

Handwritten text in the upper section of the page, including a large flourish or signature.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.

Ann. de l'Etat.
661.

La Haye le 20. de May 1672

Monsieur;

Entre les prisonniers qui une partie de vostre garnison
a dernièrement surpris au vilage de puetten, se trouue le S.
Stapel, mon parent: qui est la consideration pourquoy je ne
tiens obligé de contribuer ce que se pinto à sa delivrance, et la
somme volante, Monsieur, que vous avez faitionnes que pour
et les miens, me pout a vous en oser importuner je ne deay
ce qui est de la rançon: qu'on leur demande mais ayant
veu, que la partie l'avoit mise a cent dinats, deay bien que
se rendans la cession, sans faire autre bruit pour se faire
devenir au don de la chose des villages, la mesme somme
deuroit suffire à l'entree largement, quoy qu'il en soit
Monsieur, si deay aussi aise de vous donner la faveur et le
traictement raisonnable qui sera fait au dit mon parent, et
je croy que vous m'avez tous deux au moins que vous me
verrez travailler de vous témoigner parmes sermées que je suis
de grand coeur,

En veu de
20. de May 1672